

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

AUTOSUR
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

NATURE DU CONTRÔLE

Volontaire total

(3) DATE DU CONTRÔLE

16/02/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL

26020711

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

Non concerné par un contrôle technique volontaire

Groupe(s) de points contrôlés :
Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Non concerné par un contrôle technique volontaire

Défaillance(s) mineure(s)

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante, ARG,ARD.

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S084S123

(9) RAISON SOCIALE : SARL ACCUEIL AUTOSUR ROUGIER
PHILIPPE

(3) COORDONNÉES :

Tel. : 0490169437

100 RUE JACQUES DEMY

84140 MONTFAVET

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 030S1083

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation

GR-302-XK (F)

19/10/2023

Date de 1^{ère} mise
en circulation

19/10/2023

Marque

FIAT

Désignation commerciale

DUCATO

(1) N° dans la série du type (VIN)

ZFA25000002X44988

(5) Catégorie internationale

N1

Catégorie

CTTE

Type/CNIT

N10FATCT306H642

Énergie

GO

Document(s) présent(s)

Certificat d'immatriculation.

(4) KILOMETRAGE RELEVÉ

73844

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

MENTIONS LÉGALES

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):		-5.7m/Km		
Dissymétrie suspension (≤30%):		0%		0%
Forces verticales :		1152daN		661daN
Frein de service :				
Forces de freinage :	380daN	357daN	257daN	299daN
Déséquilibre (<20%):		7%		15%
Forces de freinage (efficacité) :	380daN	357daN	257daN	299daN
Taux d'efficacité (≥ 50%):	71%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	21%			
Emissions à l'échappement :				
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1				
Feux de croisement (-3% à +1%):	-1.2%	-1.6%		